

# RÉ-AMÉNAGER LA COUR D'ÉCOLE ET SES ABORDS

## L'accompagnement du CAUE du Loiret



Le rafraîchissement urbain est un enjeu majeur pour les villes et villages, dans le contexte actuel de changement climatique et de surchauffe urbaine. L'aménagement des cours d'établissements scolaires devient une priorité pour le confort des enfants, considérés comme population à risque.

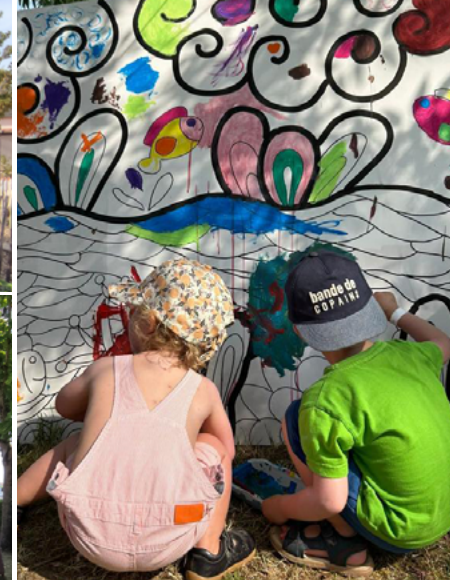
**En période de canicule, les cours d'écoles et leurs abords (espaces d'attente, parkings, places attenantes) deviennent des lieux inadaptés pour les enfants.** Principalement asphaltés et imperméables, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain, et représentent de nombreux hectares artificialisés.

Identifiées comme des leviers importants de rafraîchissement, les cours ont vocation à devenir plus végétales, avec des matériaux plus naturels, moins d'asphalte et des sols davantage perméables.

La transformation actuelle des cours d'école vise également à offrir aux enfants des lieux adaptés à leurs besoins et leur apprentissage.

# Les enjeux d'un réaménagement

## Adapter les infrastructures aux risques climatiques : canicules, sécheresses, orages violents...



### La lutte contre les îlots de chaleur urbains

Asphaltés et imperméabilisés au fur et à mesure des années, pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou encore de facilité d'entretien, les cours, les parkings et les espaces de circulation génèrent un îlot de chaleur au sein du quartier.

**ACTIONS** : désimperméabilisation, sols naturels et perméables, plantation de différentes strates de végétation, présence de l'eau dans la cour, utilisation de matériaux de couleurs claires...



### La préservation et/ou l'introduction de la biodiversité

Les emprises des cours d'écoles sont importantes et doivent permettre d'accueillir de la nature en ville. Les aménagements doivent participer à la biodiversité de l'îlot, du quartier, du village ou de la ville. Pour cela, favoriser les porosités pour la faune, la flore, l'eau...

**ACTIONS** : plantation de différentes strates végétales, sélection d'arbres et d'arbustes adaptés au contexte local, implantation de jardins potagers et de plantes mellifères, installation d'habitats pour la faune...



### La préservation de la qualité de l'eau

En gérant l'eau de pluie sur le site des écoles, on préserve les cours d'eau, favorise le rechargement des nappes phréatiques, réduit les risques de débordement de stations d'épuration et d'inondations, favorise l'évapotranspiration et le rafraîchissement de la cour, du quartier, du village, de la ville.

**ACTIONS** : désimperméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie, plantations en pleine terre, écoulement des eaux vers les massifs et pieds d'arbres...

## Placer le bien-être des enfants et leur apprentissage au centre de l'aménagement



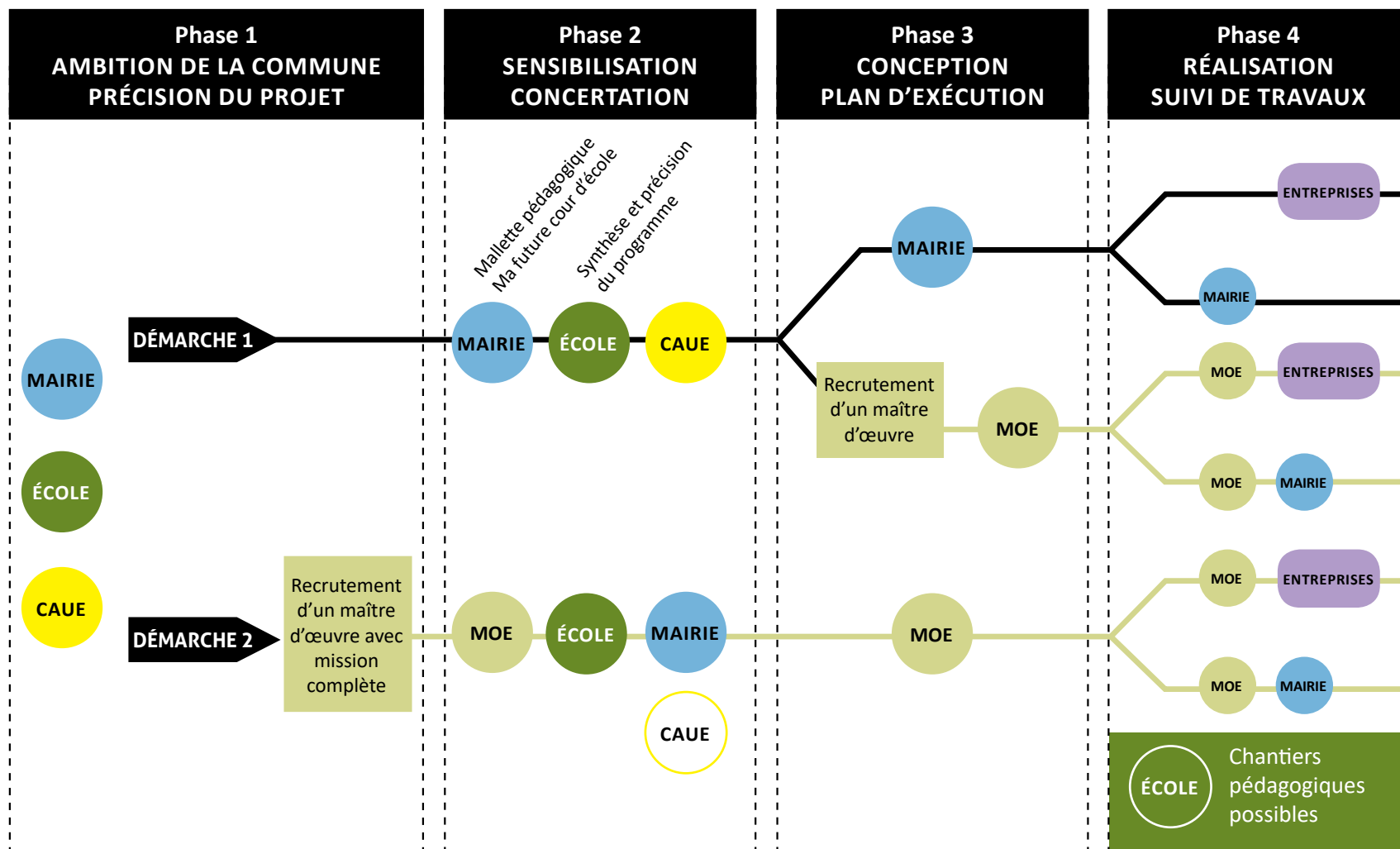
Il s'agit de réinventer la cour comme un lieu de mixité et accueillant pour toutes et tous.

Par un espace récréatif partagé et adapté à leurs usages, les enfants retrouvent de vrais moments de pause, d'égalité fille-garçon, d'apprentissage et de nature.

**ACTIONS** : organisation de sous-espaces à vocations différentes, adaptés aux multiples besoins des enfants (espace dynamique, zone naturelle, coin apaisé, espace pédagogique, espace d'explorations), diversification des jeux...

# Quelles démarches ?

## Des espaces à penser collectivement



La volonté d'entamer une démarche de projet en faveur d'une école plus résiliente naît d'abord d'un constat reprenant les enjeux précédemment énoncés puis d'une ambition conjointe de la mairie et de l'école de réaménager la ou les cours d'école et les espaces attenants de la commune.

Le CAUE du Loiret peut vous accompagner dans un premier temps en vous aidant à préciser votre demande, vos moyens et vos besoins. La concertation avec les principaux usagers, dont les enfants, est recommandée pour un projet accepté par tous.

### Le rôle du paysagiste concepteur

La cour d'école et ses abords sont de véritables espaces à concevoir et à inventer. Le paysagiste concepteur est le professionnel adapté à ces projets. Son rôle sera à la fois de dessiner des espaces fonctionnels et esthétiques tout en répondant aux enjeux posés. Sa mission comprendra la réalisation d'un diagnostic, de scénario d'aménagement, d'un budget puis le suivi de la réalisation des travaux par les entreprises.

# La mallette pédagogique du CAUE du Loiret

## Ma future cour d'école

**La concertation permet d'être au plus près des besoins et des envies des usagers avant de commencer un ré-aménagement.**

**C'est pourquoi le CAUE du Loiret soutient et accompagne cette démarche en amont de la maîtrise d'œuvre et propose une mallette pédagogique « ma future cour d'école » à destination des enfants.**

Cette mallette permet de sensibiliser aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux liés aux réaménagements des cours d'établissements scolaires et de réfléchir collectivement à la cour de demain.

Elle est adaptée aux différents niveaux scolaires (des classes de grandes sections au CM2) et se compose de :

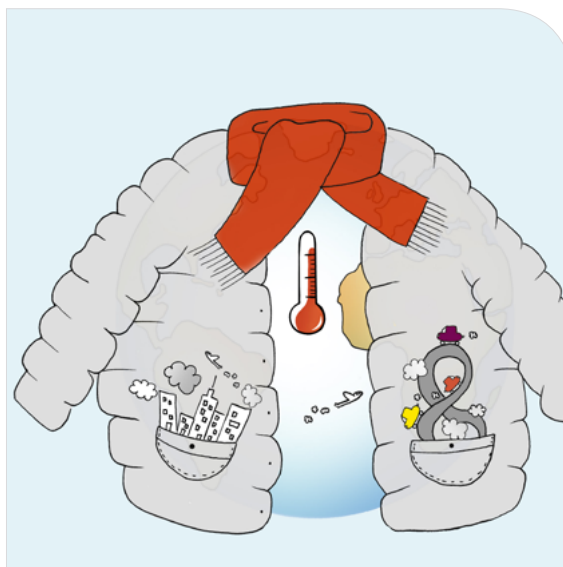
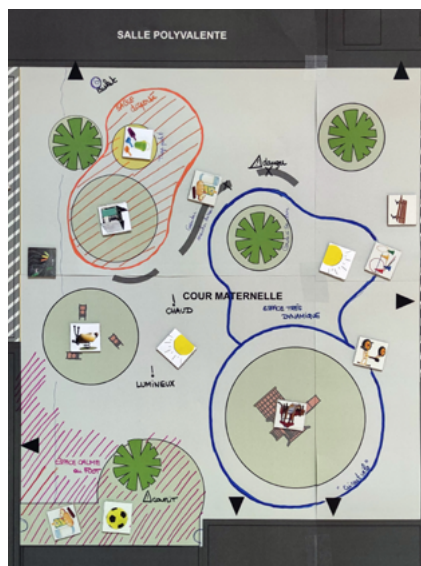
- **2 ou 3 séances de sensibilisation** à mener en autonomie par les enseignants et/ou les animateurs (séances 1-2-3).
- **2 séances de diagnostic et de projection** de l'aménagement de la cour d'école, pouvant être menées par le CAUE du Loiret (séances A-B).



Pour les premières séances de sensibilisation, des supports pédagogiques dédiés aux élèves (posters, vignettes...) et des fiches (déroulé de séances) accompagnent les encadrants.

Les objectifs sont :

- de sensibiliser les élèves à la notion « îlot de chaleur / îlot de fraîcheur »,
- de réfléchir aux éléments qui composent une cour dite « oasis »,
- de s'interroger : pourquoi fait-il chaud dans ma cour ? Quels sont les aménagements qui pourraient apporter plus de fraîcheur dans ma cour ? Où est la biodiversité ? Quels intérêts ?



Ces séances de sensibilisation permettent de préparer les séances concernant l'organisation spatiale actuelle et les enjeux d'aménagement, qui peuvent être assurées par l'équipe pédagogique, par les chargés de mission du CAUE ou par le paysagiste-concepteur recruté.

**L'accompagnement du CAUE est à définir avec les élus, enseignants et animateurs en amont de la démarche.**

# Pour des élèves de grande section - CP - CE1

<p><b>Séance 1</b> 45 minutes</p>  <p><b>Réchauffement climatique et îlots de chaleur</b></p>	<p><b>Séance 2</b> 45 minutes</p>  <p><b>Cycle de l'eau et biodiversité</b></p>	<p><b>Séance A</b> 1 heure</p>  <p><b>État des lieux et usages de la cour</b></p>	<p><b>Séance B</b> 1 heure</p>  <p><b>Ma future cour d'école</b></p>
<p>Séances autonomes, accompagnées par animateurs / enseignants (supports pédagogiques fournis)</p>		<p>Séances autonomes OU accompagnées par le CAUE du Loiret</p>	
<p>Pour tous les élèves de l'école</p>		<p>2 élèves ambassadeurs par classe OU 1 classe ambassadrice</p>	



# Pour des élèves de CE1 au CM2



<p><b>Séance 1</b> 1 heure</p>  <p><b>Le changement climatique et les îlots de chaleur</b></p>	<p><b>Séance 2</b> 45 minutes</p>  <p><b>La biodiversité</b></p>	<p><b>Séance 3</b> 45 minutes</p>  <p><b>Le cycle de l'eau</b></p>	<p><b>Séance A</b> 1 heure 15</p>  <p><b>État des lieux et usages de la cour</b></p>	<p><b>Séance B</b> 1/2 journée</p>  <p><b>Ma future cour d'école</b></p>
<p>Séances autonomes, accompagnées par animateurs / enseignants (supports pédagogiques fournis)</p>			<p>Séances autonomes OU accompagnées par le CAUE du Loiret</p>	
<p>Pour tous les élèves de l'école</p>			<p>2 élèves ambassadeurs par classe OU 1 classe ambassadrice</p>	

# À retenir

Pour une cour d'école vivante, respectée et égalitaire, il est important :

- d'**impliquer tous les acteurs usagers dans la démarche** (des enfants aux adultes, des techniciens aux enseignants),
- de traiter la question des sols et du choix du végétal pour créer de véritables écosystèmes,
- de penser la future cour comme un lieu d'apprentissage, de jeux et d'imaginaire pour toutes et tous.

**Tendre vers un îlot de fraîcheur**, ce n'est pas seulement réaménager la cour d'école. La prise en compte des abords est indispensable : les parkings attenants, les rues et venelles à proximité et les zones d'attente des parents.

Au-delà du rafraîchissement de la cour et des espaces publics aux abords de l'école, la **question du confort thermique dans les bâtiments de l'école** se pose. La collectivité peut engager des travaux en plantant des arbres proches des façades exposées ou installer des protections solaires sur les bâtiments de type « casquettes » ou pergolas en façade. Dans le cas où des travaux de rénovation ou de ré-isolation du bâti sont indispensables à court ou moyen terme, la collectivité doit intégrer dès le départ un projet de rénovation globale afin que les solutions envisagées aient un impact réciproque sur le confort hors et à l'intérieur du bâti.



Mareau-aux-Prés



Saint-Jean-de-Braye



Saint-Cyr-en-Val



Orléans-la-Source



Olivet

Publication : CAUE du Loiret

Rédacteurs : Laure Fauconnier - Marie Rougeot - Louise-Victorine Davoust

Conception graphique : Patricia Hernandez

Illustrations : Louise-Victorine Davoust - Sarah Trimouillet

Photos : CAUE du Loiret

Contact :

CAUE du Loiret 36 quai du Châtelet

45000 Orléans

02 38 54 13 98 - [contact@caue45.eu](mailto:contact@caue45.eu)

[www.caue45.fr](http://www.caue45.fr)